

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2023

VISANT À RENFORCER L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS DANS LA
FONCTION PUBLIQUE - (N° 1072)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL49

présenté par

Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot, Mme Battistel, Mme Keloua Hachi et
les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« L'ensemble de ces indicateurs est présenté chaque année à l'assemblée délibérante des
collectivités territoriales et des établissements publics mentionnés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à ce que l'ensemble de ces indicateurs soit
présenté et discuté, annuellement, devant les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et
des établissements publics concernés.